



PREFETE DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

BUREAU DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE ET DE
L'INGENIERIE TERRITORIALE
Affaire suivie par : Eric LANSADE
☎ : 01 70 56 43 06
Mél : eric.lansade@essonne.gouv.fr

Palaiseau, le 27 AVR. 2018

Le Sous-Préfet de Palaiseau

à

Destinataires *in fine*

Objet : Enquête publique préalable relative au projet d'établissement de servitudes radioélectriques contre les obstacles et contre les perturbations électromagnétiques du Centre radioélectrique Radar Paris-Sud-Palaiseau

P. J. : 1 arrêté ; 1 dossier d'enquête ; 1 certificat d'affichage ; 1 registre d'enquête unique.

Je vous adresse, sous ce pli une copie de l'arrêté préfectoral portant ouverture de l'enquête publique unique citée en objet.

Cette enquête se déroulera du **14 mai 2018 au 30 mai 2018 inclus** sur le territoire des communes de Bièvres, Bures-sur-Yvette, Champlan, Gif-sur-Yvette, Igny, Les Ulis, Massy, Nozay, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saulx-les-Chartreux, Vauhallan, Verrière-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Villejust.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Palaiseau où le commissaire enquêteur sera domicilié pour les besoins de l'enquête.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté, l'affichage de l'avis d'enquête sera effectué **par vos soins huit jours au moins** avant l'ouverture de l'enquête, soit **au plus tard le 4 mai 2018** et sera maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Après la clôture de l'enquête, vous me retournerez le certificat d'affichage joint, en respectant les dates mentionnées pour attester de l'accomplissement de cette formalité.

Par ailleurs, un avis au public, faisant connaître l'ouverture de l'enquête, sera publié par mes soins dans deux journaux diffusés dans le département.

Cet avis sera consultable sur le site internet des services de l'État en Essonne à l'adresse suivante : <http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Amenagement-et-urbanisme/Servitudes-d-utilite-publique>

Vous trouverez également, sous ce pli, le dossier d'enquête qui devra être mis à la disposition du public dès le début de l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée, accompagné du registre d'enquête ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Pendant le délai fixé par l'arrêté, il conviendra de faciliter l'accès du public à la consultation du dossier ; en outre, le commissaire enquêteur assurera des permanences en mairie aux jours et heures fixés par l'arrêté.

J'attire votre attention sur le fait que vous devez veiller au bon déroulement de la procédure et notamment à la présence de toutes les pièces du dossier du début à la fin de l'enquête en collaboration avec le commissaire enquêteur. Il conviendra également de mettre en sécurité le dossier avant le début de l'enquête et en dehors des heures de consultation.

A l'expiration du délai d'enquête, vous remettrez ou transmettirez le dossier d'enquête ainsi que le registre, sous pli recommandé avec avis de réception, au commissaire enquêteur afin qu'il puisse le clore.

Pour la Préfète et par délégation,
Le Sous-Préfet de Palaiseau,



Abdel-Kader GUERZA